

### Qui dort avec son chien attrape ses puces

« La Commission européenne a affirmé son intention de se désengager vis-à-vis du marché de la RFID (puces radio communicantes) en renonçant à réglementer son utilisation en Europe. La CE espère ainsi ne pas entraver le développement économique de ce marché prometteur. L'organe exécutif de l'Union européenne entend ainsi responsabiliser les sociétés en les laissant libres de recourir à ce mode d'identification et en leur laissant le soin de trancher sur les questions de confidentialité et de respect de la vie privée. » Quand l'économie passe avant le respect des droits humains, il ne faut pas trop se faire d'illusion sur le respect de ces droits. (« The Inquirer », 16 mars 2007).

### Des passeports RFID belges très bavards

« Une équipe belge de chercheurs en cryptographie vient de découvrir avec stupéfaction que 720 000 passeports à puce RFID, délivrés en Belgique entre fin 2004 et juillet 2006, n'étaient tout simplement pas cryptés. Il suffit donc d'un lecteur de puces RFID du commerce pour accéder à leur contenu, à 10 cm de distance. Ce qui peut se faire en toute discrétion et en quelques secondes n'importe où. Comme si cette gaffe ne suffisait pas, le passeport RFID belge contient un ingrédient de plus que ses confrères européens : la signature du titulaire. » (« Aie-tech.com », 6 juin 2007) Bonjour, la confidentialité et le respect de l'identité. « Il suffirait de voler le passeport, voire un sac à main pour obtenir toutes les informations voulues. Mais ce serait oublier que tout le charme (et le danger) du vol d'identité via la puce RFID est précisément qu'il peut être effectué sans que sa cible se doute de quoi que ce soit. » (« Aie-tech.com », ibidem)

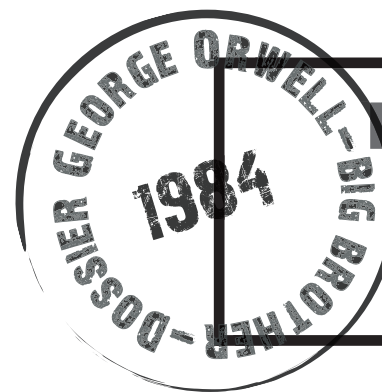
Puce RFID

### ADN et empreintes en réseau

Les ministres européens de l'intérieur se sont entendus, mardi 12 juin, à Luxembourg pour mettre en réseau leurs fichiers de signatures génétiques ADN et d'empreintes digitales. Une telle mise en commun est censée faciliter les enquêtes policières dans l'Union européenne. Cette proposition est à mettre en parallèle avec la criminalisation des mouvements sociaux. L'objectif est « contre la criminalité organisée et le terrorisme » et permettra sans aucun doute de mettre à jour des concordances dans des affaires d'homicides ou d'agression sexuelles. Une bonne chose. (« Le Monde », 13 juin 2007) Le hic, néanmoins, c'est que des prélèvements d'ADN ont récemment été réalisés sur des faucheurs d'OGM. Sera-t-on poursuivi dans chaque pays d'Europe pour la défense d'une nourriture saine ?

### La trop bonne mémoire de « Google »

Le moteur de recherche « Google » stocke actuellement « toutes les recherches des internautes, associées à leur adresse IP (liée à leur connexion et abonnement), une date et un numéro associé à un cookie (logiciel espion) placé sur leur ordinateur », annonce « Le Soir » du 12 juin 2007. Et de préciser « Dans un message sur son blog officiel, Google explique mardi qu'il « rendra anonyme » ces données au bout de 18 mois (supprimer l'adresse IP et le numéro liés à la machine) » Ce délai est encore celui d'une trop bonne mémoire. Cela ne semble satisfaire ni les militants ni la Commission européenne qui va étudier la réponse de Google et questionner les autres moteurs de recherche sur leur politique de respect de la vie privée. Une position étonnante lorsqu'on sait que les puces radio communicantes (RFID) ne sont, elles, pas inquiétées.



## DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE

Les moyens de surveillance et de contrôle de la population ne cessent de croître, du téléphone portable en rue aux drones dans le ciel. Ces dispositifs se mettent en place dès l'école avec des bornes biométriques... Une aurore nouvelle grandit à l'horizon et la couleur du soleil nous inquiète. « A voix autre » s'est donc penché sur les différentes technologies susceptibles d'être mises au service d'une société totalitaire, que l'écrivain George Orwell a prophétisé en 1949 dans son célèbre roman : « 1984 ». Le « Big Brother » omnipotent et omniscient dénoncé par Orwell a bien des facettes. Il y a beaucoup de choses à dire. Ce numéro d'été d'« A voix autre » passe uniquement et rapidement en revue certaines technologies méconnues malgré leur présence dans le domaine public et la menace qu'elles font peser sur les droits humains.

## ACTU, BOUQUINS, ACTIVITÉS SUR WWW.AVOIXAUTRE.BE

### Ce que veulent les libertaires

Nous pensons que ce n'est qu'en essayant de susciter un esprit critique de la part des individus que l'on pourra, par la suite, élaborer un autre projet de société. Les anarchistes pensent qu'une future société, plus libre et plus juste, devra s'appuyer sur des expériences antérieures de fonctionnement non-autoritaire. Pour cela, nous considérons comme essentiel d'agir, dès aujourd'hui et dans tous les domaines de nos vies (sur nos lieux de travail, dans nos quartiers, etc.), de manière autogestionnaire et égalitaire, ce qui passe notamment par la pratique des assemblées générales, par l'usage de mandats impératifs et révocables et par la rotation des tâches.

Les anarchistes veulent construire une société libre sans classe ni État ; sans patrie ni frontières ; sans discrimination qu'elle soit liée au sexe, à l'origine géographique, à l'âge ou autre. Avec notamment comme objectifs : l'émancipation des individus ; la liberté d'expression et de circulation ; l'éducation libertaire et permanente dans tous les domaines de la science, de l'industrie et des arts ; l'égalité sociale et économique ; l'abolition du salariat ; la possession collective ou individuelle des moyens de production et de distribution (excluant toute possibilité d'exploiter le travail d'autrui) ; l'organisation sociale sur la base de la libre fédération des producteurs et des consommateurs ; la démocratie directe.



Film «La vie des autres», 2006



## QUAND L'ANATOMIE INDIVIDUELLE TRAVAILLE POUR LES MACHINES

Nous commençons à voir surgir les machines biométriques dans les écoles, les aéroports ; les cartes et passeports biométriques sont en passe de devenir réalité. Avec d'un côté le discours de la facilité, de la prouesse, de la sécurité ; de l'autre, celui du contrôle social et politique, de l'enfermement, de la transformation en détail.

La biométrie incarne comme jamais le désir bureaucratique d'un monde fluide, zoné, lisse, sans parole, qui tournerait en silence. Avec la biométrie, c'est le corps qui est en jeu. C'est le corps qui caresse la borne, le corps qui s'enregistre, le corps qui identifie. C'est le corps qui est modélisé, numérisé, qui sert à ouvrir les portes, à authentifier. Qui sert déjà, à l'intérieur de l'espace Schengen, à contrôler l'unicité du dépôt de dossiers de demandeurs d'asile. Comme pour les OGM ou la génétique, le vivant devient ligne de code, est réduit pour qu'il soit rendu opérationnel, susceptible d'action et de contrôle. L'informatique joue un rôle immense, à la fois comme outil d'analyse et comme outil pour l'action. On se demande si cela peut marcher sans danger : qu'advient-il des codes, ne pourront-ils pas être centralisés ? Que se passera-t-il lorsque sera volé – et c'est grandement possible – l'identité biométrique de quelqu'un ?

Ce qui est en jeu, c'est le corps qui parle, le corps qui s'oublie et disparaît. On ne parle pas à une machine, on ne monnaie pas, on n'arrange rien. La machine reconnaît ou ne reconnaît

pas, laisse passer ou pas. La binarité l'emporte sur le flou, sur les deals, sur les paroles. C'est le corps qui demande asile, pas une personne, juste cette ligne de code. C'est 11-38 qui veut manger ce midi. C'est 08B67 qui arrive en retard à son travail, et on n'efface rien, on garde tout, pas d'excuse.

Il est vrai, nous dira-t-on que nous sommes déjà des numéros de carte pour les marchands, pour l'Etat, pour les policiers comme pour la Sécu. Nous rétorquerons qu'effectivement, notre situation est déjà remarquablement terrible : que les multiples codes que nous avons tous dans nos portefeuilles témoignent d'autant de dépossessions, d'autant d'aliénations, d'autant de dépendances. Mais avec la biométrie, la vraie étape se franchit. L'union se concrétise. Mon corps est pour l'Etat, plus seulement mon corps qui vote, mon corps qui demande de l'aide, mon corps qui dévie de la légalité bourgeoise, mon corps qui se fait éduquer, c'est mon corps de tous les jours, mon corps intime, avec ses replis et ses zones d'ombre, ses traces infimes, qui est reconnu, centralisé, codé, numérisé. C'est mon corps secret qui se faufile, qui magouille dans les ténèbres, qui est enregistré, susceptible d'un traitement approprié.

Par un renversement, mon intimité devient étatique : de quels écarts, de quelle autonomie, de quelles indépendances collectives pourrais-je rêver quand autour de moi, divers systèmes de reconnaissance biométrique me proposeront les aliments, dont

a besoin mon corps, les traitements qui s'imposent à moi, m'enjoindront préventivement de ne pas commettre des actes car on sait qui je suis ?

De quelles révolutions pourrons-nous rêver quand notre aliénation à l'Etat sera à ce point aboutie, quand nous serons si bien gérés ? Avec la biométrie se montre de manière radicale le projet immanent de gestion et de contrôle de la population qui n'a pu émerger avec l'Etat moderne. Michel Foucault a bien raconté la constitution en son sein d'un biopouvoir, pouvoir disciplinaire s'exerçant sur les corps, pouvoir pouvant aussi s'assimiler à l'exercice d'une gestion du cheptel humain. Ce biopouvoir, par effet d'homogénéisation, a permis la constitution d'un « Nous » de masse, d'un « Nous » sans parole.

La biométrie, de son côté, laisse entrevoir la possibilité pour l'Etat d'une gestion non-massive du cheptel, productrice cette fois de « Je » circonscrits par leurs enveloppes corporelles. Elle permet une distinction sans parole, des séparations sans recours, elle re-zone le territoire selon des fonctions impératives, empêche les entrelacements, les chevauchements, c'est-à-dire toute possibilité que s'énonce le « Nous » d'un sujet-groupe. Et cela simplement pour que ce monde tourne.

**[D'après Kamo]** dans le n°10 d'« Offensive », trimestriel d'Offensive sociale et libertaire.

## AU DOIGT ET À L'ŒIL

« L'empreinte digitale. Pas chère, fiable, facile à conserver dans un fichier informatique, c'est la plus répandue des techniques biométriques. La machine se sert du relief cutané, ces stries qui dessinent des boucles, des arches, des tourbillons. Sur ces crêtes en contact avec l'écran du capteur sont repérées plusieurs dizaines de minuties, des points situés soit à la fin ou à une bifurcation de ces lignes papillaires, soit entre ces stries. Il n'y a guère qu'une chance sur plusieurs milliards de trouver deux empreintes comportant au moins 17 points de similitudes. »

**Source : « Le Monde 2 » du 16 septembre 2006**

## APPARITION DE LA BIOMÉTRIE DANS UNE ÉCOLE DE LIÈGE

Le 5 février 2007, les élèves du collège Marie-José de Liège ont dû s'identifier par leurs empreintes digitales pour entrer dans leur école. Ce collège est le premier à introduire la biométrie en Wallonie. Il suit en cela la piste suivie par deux écoles de Bruxelles.

Le directeur de l'école a justifié la mise en place du système par plusieurs problèmes : « Des personnes qui n'ont rien à faire à l'école viennent dans l'établissement pour faire des dégradations, voir s'ils ont un contentieux avec nos élèves. Dans d'autres cas, ce sont des parents de mauvaise humeur qui veulent venir rencontrer professeurs ou élèves. » Ce système permettrait également aux éducateurs de se consacrer davantage à leur tâche plutôt qu'à celle de compteur de présence. Symptomatique de l'état de l'enseignement belge, le déficit de personnel éducatif et enseignant est ici résolu par l'introduction d'une technologie suspecte.

En février 2007, la Commission de la protection de la vie privée a par ailleurs déclaré qu'aucune école n'avait alors pris contact avec elle avant d'installer ce système. Le procédé est donc plus que limite. La Commission a clairement souligné le problème : « Les écoles justifient l'installation du système pour des raisons de sécurité. Mais n'est-ce pas un peu excessif ? Il nous semble en effet que les moyens mis en place sont disproportionnés par rapport aux objectifs recherchés. ». Et après les paroles ? La solution viendra des principaux intéressés. Nous ne pou-

vons qu'encourager vivement les élèves à refuser ce genre de pratiques. Parce qu'elles sont une autre forme de violence, plus insidieuse, plus intime. Parce qu'elles sont une atteinte aux libertés et à la vie privée. Parce qu'elles relèvent pratiquement du système carcéral et non pas de l'enseignement.

### Vers le contrôle permanent

Les expériences de contrôle biométrique de nos activités (contrôle de l'accès à l'entreprise, au self, au parking etc.) se multiplient. Si de nombreux moyens technologiques de contrôle existent déjà et permettent depuis peu la traçabilité de nos comportements sociaux (le téléphone portable, Internet, la carte bancaire etc.), la biométrie, le plus souvent présentée de façon anodine, constitue bien de part les données qu'elle enregistre, le moyen de contrôle potentiellement le plus dangereux pour la liberté individuelle.

Pour des raisons déontologiques, professionnelles et politiques, nous dénonçons plus particulièrement son installation « expérimentale » dans les écoles.

Dans le contexte actuel, où le gouvernement répond aux problèmes des établissements scolaires par un discours répressif et sécuritaire, nous craignons que, ajouté à la vidéosurveillance et à la circulaire « PLP41 » qui vise entre autres à signaler les individus « déviant » à la police, ce nouveau moyen transforme

l'école en instrument de contrôle social. S'il y a effectivement des actes d'incivilités et de violence qui perturbent la vie scolaire, il temps de s'interroger sur leurs causes économiques et sociales, ainsi que sur les raisons qui poussent certains élèves à rejeter violemment une institution qui ne convient pas à leur personnalité ou qui ne les aide pas à s'émanciper intellectuellement et socialement ni à se valoriser (en témoignent notamment les classes de professionnelles, souvent employées comme lieux de relégation des plus faibles et des plus turbulents). Et il est temps de résoudre ces problèmes en amont.

La situation nous inquiète d'autant plus que, en acceptant la biométrie, l'Ecole familiarise les plus jeunes à son usage. Elle participe donc à la normalisation de cette technique de surveillance et prépare les jeunes à un monde de contrôle permanent. Elle concourt à la mise en sommeil des consciences au lieu d'être un lieu privilégié d'exercice de l'esprit critique. La résistance ne viendra pas d'esprits au garde-à-vous.

Qu'advient-il quand on pourra à l'avenir pour chaque individu croiser son dossier scolaire, ses données médicales, familiales et son casier judiciaire ? L'échec scolaire stigmatisera-t-il la « dangerosité sociale » d'un individu ?

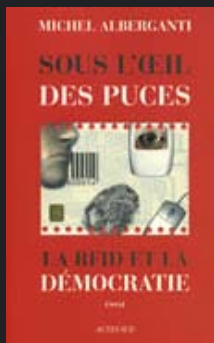
Enfin, nous refusons la biométrie car elle sera plus que probablement synonyme d'une raréfaction du personnel d'éducation dans les enceintes des établissements scolaires. ⇨

# DANS LA POCHE GAUCHE

George Orwell  
1984



« On ne pouvait en général présumer que l'on se trouvait plus en sécurité à la campagne qu'à Londres. Il n'y avait naturellement pas de télécrans. Mais il y avait toujours le danger de microphones cachés par lesquels la voix peut être enregistrée et reconnue. Il n'était pas facile, en outre, de voyager seul sans attirer l'attention. Pour des distances inférieures à une centaine de kilomètres, il n'était pas nécessaire de faire viser son passeport, mais il y avait parfois des patrouilles qui rôdaient du côté des gares, examinaient les papiers de tous les membres du Parti qu'elles rencontraient, et posaient des questions embarrassantes. » (George Orwell, « 1984 »)



**Michel Alberganti, « Sous l'œil des puces. La RFID et la démocratie », éd. Actes Sud, mars 2007, 207 p., 22 euros.**

« Small Brothers are watching you ! » Grâce aux nouvelles puces radio communicantes (RFID), ces étiquettes intelligentes qui remplacent peu à peu le code-barre, une multitude d'informations peuvent être collectées à des fins commerciales mais aussi sécuritaires voire militaires. En France, le passeport biométrique comme le passe Navigo des transports de la RATP ou celui des péages d'autoroute fonctionnent déjà avec une puce RFID. Bientôt, la plupart des objets de la vie quotidienne en seront équipés. Sous l'œil des puces propose une enquête sur la RFID, son fonctionnement, ses premières applications et ses perspectives. Des milliards d'étiquettes (ou tags) RFID vont être utilisées dans le monde entier au cours des prochaines années. Pour Michel Alberganti, cette technologie fait peser une réelle menace sur la démocratie. Grâce à la communication avec les objets via Internet, rares seront nos déplacements, nos habitudes, nos préférences et, même, nos pensées qui échapperont aux mouchards du plus grand réseau de surveillance jamais créé. Face à la panoplie impressionnante des systèmes de « traçabilité », les institutions semblent bien fragiles. Comment la société peut-elle contenir l'invasion de ces puces radio qui, déjà, s'insinuent jusque sous la peau des citoyens ?

**Collectif, « La tyrannie technologique », éd. L'Echappée, mai 2007, 256 pages, 12 euros.**

Quelques chiffres. Après le travail et le sommeil, la troisième activité des occidentaux est de regarder la télévision. En France, 80% de la population possède un téléphone portable contre moins de 5% dix ans plus tôt.



Les nouvelles technologies, fer de lance et alibi d'une industrie obsédée par la rentabilité, participent chaque jour un peu plus à la destruction du lien social et à la disparition des formes anciennes de sociabilité, d'organisation du travail et de la pensée. Leur diffusion massive et leur omniprésence posent les bases d'une véritable mutation anthropologique comparable à l'apparition de l'écriture. Si l'alphabétisation fut bien souvent la compagne de l'émancipation, les technologies contemporaines préparent et organisent un monde fondé sur la vitesse, l'immédiateté, la superficialité, le profit et la mort. Et le contrôle des individus.

Au sommaire de cet ouvrage : la tyrannie technologique, l'emprise des écrans, le cauchemar informatique, le téléphone portable et la biométrie. Les auteurs, militants ou universitaires, et leur éditeur anarchiste, dresse un panorama percutant de l'emprise des nouvelles technologies sur notre vie quotidienne.

**Coordination des groupes anarchistes, « Ordre sécuritaire et inégalités sociales », éd. Esprit frappeur, 2005, 177 p., 4 euros.**



Ce livre est issu d'une démarche militante collective, l'implication de ses auteurs dans les luttes sociales leur a permis de mener une réflexion critique sur le phénomène sécuritaire.

Comment les gestionnaires du pouvoir, quelle que soit leur couleur politique, ont peu à peu créé le cadre idéologique, administratif et judiciaire leur permettant

de réaffirmer, à chaque échéance électorale leurs soi-disant préoccupations « sociales » tout en préparant et en légitimant les offensives du système capitaliste... Comment ils testent sur des populations « marginales », toujours plus isolées et précarisées, les outils policiers et judiciaires qui, demain, pourront être utilisés contre bien d'autres... À toutes ces questions, des militants anarchistes proposent des éléments d'analyse et de réponse.

**Duncan Campbell, « Surveillance électronique planétaire », éd. Allia, 2001, 169 p., 6 euros.**

Echelon, le système surveillance électronique mis en place par les Américains, et qui fait appel aux technologies les plus avancées, est un élément crucial du réseau mondial qui permet d'espionner toutes les communications, privées ou commerciales, à l'échelle planétaire. Sous couvert de « lutte contre le terrorisme », conversations, fax, e-mails, sont interceptés et analysés à des fins économiques et politiques ? Voilà ce que révèle, documents à l'appui, le rapport de Duncan Campbell rédigé pour le Parlement européen et dont la présentation a suscité l'ouverture une enquête internationale.





## TÉLÉPHONES PORTABLES - ON TIENT VOTRE OREILLE À L’ŒIL

C'est « Le Monde » qui a livré l'info le 1er juillet 2007. Des scientifiques et des sociétés de télécommunication ont mis leurs talents au service d'une société de la méta-surveillance.

Des chercheurs du MIT ont utilisé les signaux émis par les téléphones portables des abonnés de Telecom Italia pour compabiliser le nombre de supporters venus accueillir l'équipe de football italienne victorieuse de la Coupe du Monde. C'était le 10 juillet 2006. Même procédé inquiétant, un mois plus tard, le 6 août, lors d'un concert de Madonna.

Automobilistes, piétons, cyclistes... Tous suivis... « Sur de grands écrans étaient représentés des quartiers entiers de Rome où points lumineux, flèches rouges, vertes, orange, courbes colorées en trois dimensions représentaient les mouvements de population, les lieux les plus fréquentés, les embouteillages... Des représentations rendues possibles par l'utilisation de données anonymes et collectives fournies par l'opérateur téléphonique. », explique « Le Monde ».

### MISE SUR ÉCOUTE EN BELGIQUE - VOTRE OREILLE PARLE

Le téléphone portable peut servir à localiser une personne mais aussi à surveiller ses propos et donc ses activités, entre autres politiques. Le 17 avril 2007, une conférence de presse était donnée par les trois militants altermondialistes qui ont été mis sur écoute en 2001 par les services de police, avec autorisation d'un juge d'instruction et cela de façon totalement abusive, au moment où ils ont organisé une manifestation pacifique (de surcroît autorisée et n'ayant pas provoqué de débordements). Cette manif entendait protester contre le sommet des ministres des finances européens (Ecofin) qui s'est tenu à Liège dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Se sont en-suivis pour eux deux procès (deux parce que le ministère public

### POLICIERS SANS CONSCIENCE - DES ROBOTS ÉQUIPÉS DE TASER

Fin juin 2007, l'entreprise iRobot a annoncé la mise en place d'un partenariat stratégique avec la société Taser, spécialisée dans la production d'armes à « léthalité réduite » (autrement dit le risque de mort n'est clairement pas supprimé, quoique Taser n'aime pas qu'on le lui rappelle)

Cette entente iRobot et Taser devrait se concrétiser par l'intégration d'une arme à impulsion électrique au PackBot Explorer, un robot de reconnaissance équipé de senseurs audio et vidéo déjà utilisé par l'armée américaine en Irak et en Afghanistan. Cette annonce marque un pas de plus dans l'utilisation des robots comme instruments coercitifs pour des missions de maintien de l'ordre ou de police. On est bien entendu loin de Robocop, mais de plus en plus d'initiatives visent à introduire les robots dans

### LE FABRIQUANT D’ARMES À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES TASER POURSUIT UN DE SES OPPOSANTS

Le 13 juin 2007, « Le Monde » annonçait que le candidat trotskiste à la présidence de la république française Olivier Besancenot était poursuivi par l'entreprise Taser pour avoir déclaré dans une entrevue télévisée que les armes à « léthalité réduite » qu'elle produit ont causé la mort de plus de 150 personnes. Ces chiffres sont tirés d'un rapport d'Amnesty International. Cette agressivité juridique contraste avec la posture défensive dans laquelle la société se trouve aux USA, où elle s'est défendue avec succès dans 45 poursuites pénales. L'enjeu est bien ici de taille, puisque toute admission publique ou juridique de la dangerosité de ce

C'est la première fois qu'une foule entière a été suivie à la trace et comptée. Jusqu'ici la géolocalisation était employée à petite échelle. La justice y a déjà eu recours, lors de certaines enquêtes criminelles, pour identifier et localiser des téléphones portables de suspects. Mais cette technologie a basculé dans le domaine public. Des parents peuvent suivre le parcours de leur enfant en temps réel, via leur téléphone portable. Et « des entreprises, pour mieux surveiller leur flotte automobile... et leurs salariés, peuvent installer des systèmes de localisation par satellite (GPS). » Au-delà des questions de sécurité, cette méthode interroge le respect de la vie privée, observable y compris par des particuliers.

Cette technique est susceptible d'intéresser tant des régies de transport voulant réorganiser le tracé des bus (les transports romains Atac se sont déjà signalé dans ce but) que des afficheurs urbains soucieux de connaître l'affluence réelle devant leurs panneaux (JC Decaux et Clearchannel ont d'ailleurs déjà contacté les chercheurs du MIT)... Non seulement, avec la géolocalisation généralisée, nous évoluerions dans une ville normée

a fait appel de la première décision) qui se sont soldés par un acquittement et la mise en évidence d'une faute dans le chef de l'Etat.

Soutenus notamment par la Ligue des droits de l'Homme, la FGTB liégeoise, le Collectif pour la liberté d'expression et d'association et le Centre d'action laïque de Liège, les « mis sur écoute » ont décidé de contre-attaquer et ont lancé à présent une citation contre l'Etat belge. Ils appellent également à une révision des différentes législations d'exception qui se multiplient ces temps-ci en Belgique qui représentent un grave danger pour la liberté d'expression et d'association, entre autres. Pour ce faire,

des missions de sécurité intérieure, qu'il s'agisse de surveillance des espaces publics et des infrastructures essentielles, de sauvetages lors de catastrophes naturelles ou d'interventions pour désamorcer des engins explosifs. »

La mise en place de cette robotisation soulèvent de nombreuses questions. Avec les caméras parlantes et les drones, ces avions sans pilotes, les autorités seraient désormais à même de quadriller parfaitement le territoire, tant à partir du ciel que du sol, à l'aide de machines froides. Avec un policier, on peut discuter. Avec un robot, non. Le droit à la désobéissance en cas d'ordre immoral risque de se faire bien rare dans les rangs de forces de l'ordre robotisées... Souvenons-nous que si, durant la Seconde guerre mondiale, de nombreux policiers ont collaboré avec les

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

Un robot Taser

## BIOMÉTRIE - DES CARTES MÉDICALES SOUS LA PEAU

Le 27 juin 2007, le site de Rtlinfo.be a annoncé que des méde-cins étudient la possibilité de stocker dans des puces électro-niques des données médicales qui seraient implantées dans la peau des patients. Selon l’American Medical Association, *« ces puces, de la taille d’un grain de riz et introduites grâce à une aiguille, pourraient donner aux médecins en cas de traitements d’urgence toutes les informations médicales sur les patients souf-frant de maladies chroniques. »* Le but : améliorer la continuité des soins et réduire les risques d’erreurs médicales.

*« Ces « étiquettes intelligentes », qui fonctionnent selon le procédé technologique de l’identification par radiofréquence [RFID], sont déjà utilisées par des groupes de distribution sur des produits de consommation pour accélérer les processus de livraisons »,* pré-

## FICHIER ADN EN FRANCE — DES « FAUCHEURS VOLONTAIRES » JUGÉS COMME DES CRIMINELS

Les 26 et 27 février 2007 s’est déroulé, au tribunal correctionnel d’Orléans, le jugement des « 32 de Villereau » suite au fauchage d’un champ de maïs OGM à Villereau (Loiret). Neuf d’entre eux devaient comparaître également pour leur « refus de se soumettre au prélèvement destiné à l’authentification de leur empreinte génétique ». Les anarcho-syndicalistes de la Confédération nationale du travail (CNT) se sont dits inquiets de la dérive sécuritaire que constitue cette disposition de la loi sur la Sécurité Intérieure de mars 2003 dite « loi Sarkozy » et ont appelé à une mobilisation générale.

9 réfractaires au fichage ADN encouraient une peine d’un an de prison et 15000€ d’amende. Refuser de donner son ADN est un

## BELGIQUE - LES CAMÉRAS POINTÉES DU DOIGT

Dans son édition du 23 mai 2007, « Le Soir » annonçait que la Ville de Waremme avait opté, elle aussi pour la vidéosurveillance. Comme Liège, Huy et d’autres communes liégeoises avant elle. « Le conseil communal a voté, lundi soir, la première phase de l’installation de caméras. Un budget de 100.000 euros est inscrit au budget 2007. » Les caméras seront placées à la gare et ses abords.

Avec l’installation de nouvelles caméras, c’est le respect de la vie privée qui se trouve à nouveau le cœur du problème. A plusieurs reprises, et notamment le mercredi 7 février 2007, lorsque la Commission de l’Intérieur de la Chambre des représentants a voté le projet de loi réglant l’installation et l’utilisation de caméras de surveillance, la Ligue des droits de l’Homme s’est inquiétée. A l’occasion du vote du projet, elle a dit craindre que ce projet ne faisait que légitimer les caméras de vidéo-surveillance existantes et favoriser l’expansion du recours à la vidéosurveillance plutôt que d’encadrer véritablement ce type de système.

Ainsi, pour la Ligue, *« le législateur a manifestement fait un choix très clair : celui d’encourager le recours aux caméras de surveillance, pourtant potentiellement attentatoires à une multitude de droits fondamentaux, plutôt que de poser une interdiction fondamentale de principe à leur utilisation, interdiction à laquelle il pourrait être dérogé dans des conditions très strictes. Le renversement du principe aurait valeur de symbole : celui d’une*

cise Rtlinfo.be Le parallèle avec le troupeau humain saute aux yeux. La confidentialité des patients risque d’être gravement remise en cause par cette technologie dont on parle depuis longtemps et qui a, par exemple, déjà été employée dans des boîtes de nuit. Qu’en sera-t-il si un patron veut s’assurer de l’état de santé d’un travailleur avant de l’engager : cette technique ne risque-t-il pas de provoquer (un peu plus) de discrimination à l’embauche ? Une fois, testées dans le domaine médical, ces puces sous-cutanées ne pourraient-elles pas servir à un régime autoritaire pour contrôler les individus ? C’est pour le moins troublant. . .

Mais le transfert de technologie peut aussi présenter des risques physiques. *« Les puces sont faites pour rester en place mais en*

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

« délit continu ». Le procureur peut engager des poursuites tant qu’il y a refus de se soumettre au fichage.

D’abord limité aux auteurs de crimes sexuels et de violences, le fichage ADN est étendu aux suspects de tous poils : syndicalistes, faucheurs volontaires, déboulonneurs de publicité. . . . Les contestataires à surveiller côtoient dorénavant les criminels et les violeurs dans des fichiers conservés de 25 à 40 ans.

La loi Sarkozy a été renforcée par la loi Perben 2 de 2004. Aujourd’hui sont susceptibles d’être fichées ADN toutes les personnes impliquées dans une enquête, les témoins par exemple. Ce fichage trouve sa « justification » (comme la vi-

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

*société qui ne délègue pas aux acteurs privés le soin d’exercer des fonctions régaliennes et qui n’encourage pas ses concitoyens à la méfiance généralisée, voire à la délation, sans pour autant nier les réalités qui sont les siennes. En voulant réglermenter a minima la vidéosurveillance, le législateur pose les jalons d’une société de la surveillance.*

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

*Les « garanties » prévues par le projet de loi ne sont que de simples formalités qui laissent à penser que l’installation d’un système de vidéosurveillance sera possible en toutes circonstances.*

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

*L’étude de sécurité et d’efficacité constitue un exemple parlant. Nécessaire en son principe, elle n’est aucunement définie. Il suffit donc d’attester qu’elle a été réalisée, peu importe dans quelles conditions et selon quelles méthodes. La loi ne doit-elle pas à tout le moins consacrer l’obligation de consulter la population de la zone concernée et d’établir une nécessité objective d’installation du réseau de vidéosurveillance ? Ne conviendrait-il pas en outre qu’elle soit communiquée obligatoirement au Conseil communal et le cas échéant au Conseil de Police, avant qu’ils ne prononcent leurs avis conformes respectifs ?*

*Dans le même ordre d’idée, il conviendrait de prévoir que la Commission de protection de la vie privée bénéficie d’une compétence d’avis conforme, c’est-à-dire un avis contraignant et préalable à l’installation. A l’heure actuelle, cet avis conforme n’existe pas, même s’il existe une obligation de déclaration à la Commission.*

*raison de leur petite taille, elles pourraient se déplacer à l’intérieur du corps. Elles pourraient aussi provoquer des interférences avec des appareils électriques, comme les défibrillateurs »* Enfin, on ignore quel pourrait être leur impact sur les médicaments prescrits. Les firmes pharmaceutiques peu scrupuleuses arriveront-elles à convaincre (grâce à de l’argent ou des promesses de vacances) les médecins de prescrire tel ou tel médicament sur la puce ?

**Source :** **http://www.rtlinfo.be du 27 juin 2007**

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

« déjà utilisées par des groupes de distribution sur des produits de consommation pour accélérer les processus de livraisons », pré-

« délit continu ». Le procureur peut engager des poursuites tant qu’il y a refus de se soumettre au fichage.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

déosurveillance) dans la lutte contre l’insécurité et la violence. S’il permet la résolution de quelques crimes, le fichage génère des dommages co-latéraux. En effet, il constitue un moyen de coercition comme l’illustre ce procès. C’est une atteinte à l’ex-pression de toutes formes de contestations sociales.

Pour la CNT, le fichage ADN est un dispositif supplémentaire dans l’arsenal législatif pour contrôler, discriminer, les bons citoyens des mauvais, les serviles des rebelles.

**Source :** **Confédération nationale du travail http:// www. cnt-f. org**

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

« déjà utilisées par des groupes de distribution sur des produits de consommation pour accélérer les processus de livraisons », pré-

« délit continu ». Le procureur peut engager des poursuites tant qu’il y a refus de se soumettre au fichage.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

*Officiellement, seuls 742 dossiers ont été rentrés par les commu-nes à la Commission. Le nombre de caméras installées est bien plus important. . .*

*De nombreuses autres critiques sont à émettre, notamment sur la qualité des personnes habilitées à visionner les images (est-il légitime que des acteurs privés visionnent ces images ?), sur la sanction en cas de non respect de la procédure (la désinstallation du réseau illégal n’est pas prévue), sur l’évaluation des systèmes dans le temps (les autorisations valent ad vitam eternam. . .), sur la protection des données sensibles (opinions philosophiques, religieuses, politiques, syndicales, origine ethnique. . . font l’objet d’une protection largement insuffisante), sur l’utilisation pénale d’images illégales (quid ?), sur l’information des citoyens, sur l’obligation active de destruction ou d’effacement des images après un temps déterminé, etc. »*

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

La Ligue note également que suite à l’intervention du Ministre de l’Intérieur, la Commission a voté ce texte sans aucune discus-sion ni aucun amendement, alors même que les parlementaires avaient convenu que le projet était loin d’être abouti et qu’il était nécessaire que le travail parlementaire se poursuive.

**Sources :**
- **communiqué de la Ligue des droits de l’Homme du 8 février 2007**
- **« Le Soir » du 23 mai 2007**

## LA SURVEILLANCE, PHÉNOMÈNE EUROPÉEN

Dans les rangs conservateurs, on commence aussi à s’interroger sur le phénomène de surveillance en Europe. Le 2 novembre 2006, « Le Figaro » titrait ainsi « La société britannique menacée par Big Brother » à propos d’un rapport dressé par l’Information Commissioner’s Office (ICO), commission en charge de l’infor-matique et des libertés.

« Le Figaro » décortique : « Avec une caméra pour 14 habi-tants dans les rues ou les commerces (4,2 millions au total), la Grande Bretagne est, la nation la plus espionnée du monde. Les premières caméras de surveillance ont été installées dès 1953, à l’occasion du couronnement d’Elizabeth II. A cet « œil attentif » s’ajoutent le suivi à la trace des paiements par cartes bancaires, des communications des téléphones mobiles, ou des GPS em-barqués dans les voitures. »

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le rapport de l’ICO souligne que la vidéosurveillance a pris un essor considérable depuis le 11 septembre et le début de la « Guerre contre le Terrorisme » des Etats-Unis, auxquels est alliée la Grande-Bretagne. Point important, le rapport constate quatre phases dans le processus de généralisation de la surveillance : « d’abord, la surveillance se donne un but précis et public. Puis elle devient une « routine », s’intègre au paysage, avant de se faire « systématique ». Dernière étape : la vidéosurveillance devient « focalisée ». Elle ne se contente plus d’observer, mais cherche d’elle-même des détails, croise les informations, les classe, et les échange. Avec parfois des erreurs. La commission recense 2.700 cas d’erreurs d’identification par le système de lecture vidéo des plaques d’immatriculations, pourtant des plus simples. »

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

## UN DRONE AU-DESSUS DE BRUXELLES

L’info n’a eu l’honneur que d’une brève, tant dans « Le Soir » que dans « La Libre » du 25 juin 2007. Pourtant les tests d’un drone silencieux par la police de Bruxelles-Nord ne relèvent pas du fait divers. Que ce minuscule avion sans pilote circule au-dessus de Bruxelles n’est pas innocent : la ville abrite le parlement et le palais royal. Mais aussi les institutions européennes, l’Otan et biens d’autres lieux sous haute sécurité.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

A quoi pourrait servir un tel appareil, équipé d’une caméra in-frarouge ou d’un appareil photo ? Réponse : au maintien de l’or-dre sur une manifestation, observation pour une perquisition, descente sur un chantier pour traquer des travailleurs au noir…

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Les images captées en altitude sont instantanément envoyées au sol, sur un ordinateur portable ou dans une paire de lunettes spéciales portées par un policier.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Si les tests de ce damné drone s’avèrent concluants, il y a fort à parier que l’on voit se multiplier ce genre de coucoux infernaux, tant à Bruxelles que dans les villes importantes comme Liège, Charleroi, Anvers, Gand… Manifester, entre autres auprès des institutions démocratiques installées à Bruxelles, deviendra-t-il un acte surveillé par un oeil céleste ?

### Au Royaume-Uni, aussi

Début juin, l’état major du Merseyside au Royaume-Uni a, lui aussi, lancé un drone au-dessus de la ville de Liverpool, dans le cadre de la lutte contre la criminalité. Les tests devraient durer

Non seulement la surveillance généralisée nourrit la suspicision, la perte de confiance au sein de la société, elle entraîne égale-ment des discriminations sociales. « La commission note que la vie quotidienne des personnes d’origine étrangère a été consi-dérablement compliquée et « ralentie » depuis le 11-Septem-bre. Ils sont en effet soumis à plus de « points de contrôle » que les autres populations. A l’appui, l’ICO souligne que 40% des hommes noirs ont été intégrés aux fichiers ADN britanniques, contre 9% des blancs, et 13% des asiatiques. »

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le rapport estime que cette tendance à la surveillance conduit la Grande-Bretagne à un « suicide social ».

### Big Brother en nous

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Depuis mai 2006, pour 15 livres par mois, Shoreditch TV bran-che ses abonnés à plus de 400 caméras de surveillance d’un quartier populaire de l’Est de Londres. Si un spectateur juge une personne suspecte, il peut envoyer un courriel de dénonciation directement et anonymement à la police, via un clavier sans-fil fourni avec l’abonnement. On n’arrête pas le « progress ».

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Les caméras ont été installées autour de la zone pilote, après consultation des résidents, des organisations communales et de la police. L’idée provient du conseil local-travailliste (les socia-listes de gestion du centre-gauche) et est en partie financée par l’Union européenne.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Mesure électoraliste et démagogique ; coup porté aux consé-

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

trois mois avant une possible mise en place définitive.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Avec son mètre de diamètre et son poids plume ce drone pa-trouilleur était à l’origine destiné à des fins militaires. Petit, ca-pable de prendre des clichés d’une altitude de 500 mètres, ce drone est de surcroît ultra silencieux et possède des capacités de vision nocturne. A haute altitude ou de nuit, il est donc indé-tectable à l’œil nu et à l’oreille. L’espion rêvé… D’autant plus que l’engin peut être contrôlé à distance grâce à une télécommande ou encore grâce à un système de navigation pré-programmé et géré par GPS.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Plus inquiétant encore, la gendarmerie locale planche d’ores et déjà sur un système d’armement embarqué. Qui serait visé ?

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

**En France, également**

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Au même moment, le policier du ciel est testé en France, comme l’indiquait « Le Figaro » du 28 avril 2007. L’appareil a été imaginé par Antoine Di Zazzo, le directeur général de. . . Taser France. Tout se recoupe dans le domaine du contrôle de la population : c’est Taser qui a équipé policiers et gendarmes français de pistolets électriques.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

L’engin vole à 80 km/heure, jusqu’à 9 000 pieds d’altitude. Et est stable, même en période venteuse. Quant à ses caméras thermiques, elles peuvent repérer une variation de température de 5 degrés à 235 mètres de hauteur. Buts déclarés du drone français : rechercher des disparus à la campagne ou en mer,

quences et non aux causes de la délinquance (réelle) ; danger de fichage associatif, politique et syndical ; intégration d’atti-tudes policières par chaque habitant et donc renforcement du pouvoir. . . Les opposants au projet ont égrener les objections. Sans résultat. Mais le hasard travaille pour eux : le système de Shoreditch TV connaît des défaillances : zooms impossibles, caméras cassées.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

**Big Brother nous parle**

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

En avril 2007, le minsitère de l’Intérieur du Royaume-Uni a prévu une enveloppe équivalente à 750.000 euros pour pla-cer des caméras de surveillance qui parlent, dans les zones « sensibles ». Le personnel de contrôle peut ainsi donner des injonctions en cas de dépôt d’ordure illégal ou d’atroupements de « jeunes délinquants », etc. La distanciation qui s’opère entre le surveillant et le citoyen par l’emploi d’un objet intermédiaire (la caméra parlante) favorisera sans doute l’application froide des règlements : il n’y a plus de contact humain direct, avec ce que cela implique de négociations. Les caméras de ce nouveau type ne permettent certainement pas la discussion, elles n’ont qu’un œil et une bouche mais pas d’oreille. Tiens, tiens : à quand des caméras qui nous écoutent lors de rassemblements syndi-calistes ?

**Sources :**
**http:// www. lefigaro.fr du 2 novembre 2006**
**« Méto » du 15 mai 2006**
**« Journal du Mardi » d’avril 2007**

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

surveiller les chauffards. Cet appareil est donc adaptable à la surveillance tout court. Autre info pertinente dans la période de tensions sociales que l’on connaît : le drone est aussi sen-sible à la moindre fumée et pourrait aussi survoler les cités en cas de violences urbaines. Selon « Le Figaro », les concepteurs devaient se rendre le 20 mai 2007 « dans le désert du Nevada, afin de mener des tests avec le Pentagone. Objectif : embarquer des poudres ou des gaz hilarants qui seraient largués sur des émeutiers… » Les gaz ne sont pas nécessaires : rien que comme ça, il y a de quoi rire. . . . jaune.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

**La porte s’ouvre lentement sur le cauchemar de « 1984 »**

Le projet de loi sur la sécurité intérieure de mars 2003

« De tous les carrefours importants, le visage à la moustache noire vous fixait du regard. Il y en avait un sur le mur d’en face. BIG BROTHER VOUS REGARDE, répétait la légende, tandis que le regard des yeux noirs pénétrait les yeux de Winston. . . . Au loin, un hélicoptère glissa entre les toits, plana un moment, telle une mouche bleue, puis repartit comme une flèche, dans un vol courbe. C’était une patrouille qui venait mettre le nez aux fenê-tres des gens. Mais les patrouilles n’avaient pas d’importance. Seule comptait la Police de la Pensée. » (G. Orwell, « 1984 »)

**Sources :**
**« La Libre Belgique » et « Le Soir » du 25 juin 2007.**
**http:// www. rtlinfo.be du 23 juin 2007.**
**http:// www. generation-nt. com du 3 juin 2007.**
**« Le Figaro » du 28 avril 2007**